

Avis d'appel à candidature

Désignation des représentants des usagers au sein des Commissions des Usagers (CDU) des établissements publics et privés de santé

1- Qualité et adresse de l'autorité compétente

Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Rue des archives - Bisdary,

97113 GOURBEYRE

2- Objet de l'appel à candidature

La CDU est une instance de dialogue et d'échange interne des établissements de santé. Elle a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches ainsi que de leur prise en charge.

Sa composition légale comprend, à ce titre, des représentants des usagers (RU), porte-parole des usagers du système de santé et garants du respect de leurs droits et de leurs intérêts en établissement de santé.

L'Agence de santé Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy lance un appel à candidature pour la désignation des représentants des usagers au sein des Commissions des Usagers des établissements publics et privés de santé pour la période allant du 30 décembre 2025 au 30 décembre 2028.

Conformément à l'article R1112-83 du code de la santé publique, les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L1114-1 du même code.

Cet appel à candidature s'adresse donc aux associations agréées, seules habilitées à proposer au Directeur Général de l'ARS des personnes bénévoles adhérentes de leur association pour siéger en tant que RU au sein des CDU des établissements de santé de la Guadeloupe et des Îles du Nord.

Pour les représentants des usagers ayant été désignés après le 30 décembre 2025, les nouvelles désignations interviendront à échéance de leur mandat de trois ans.

3- Conditions de candidature

Deux conditions sont nécessaires :

- Le candidat doit être proposé au Directeur Général de l'ARS par une association agréée en application de l'article L1114-1 du code de la santé publique ;
- Il doit suivre une formation de base délivrée par les associations de représentants d'usagers agréées (France Assos Santé pour la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy). Elle se tient sur deux journées en présentiel et en distanciel et est obligatoire pour les RU nouvellement nommés depuis 2016.

4- Dossier de candidature

Le dossier de candidature est situé en annexe 1 du présent avis.

5- Publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent avis d'appel à candidature est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy : www.guadeloupe.ars.sante.fr.

La date de publication de cet avis vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le 8 décembre 2025.

6- Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature sont à transmettre par les associations agréées par voie électronique à l'adresse suivante :

ars971-daoss@ars.sante.fr

ou par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy
Direction de l'animation et de l'organisation des structures de santé
Rue des Archives - Bisdary, 97113 GOURBEYRE

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 8 décembre 2025.

Fait à Gourbeyre, le 06 NOV. 2025

Le Directeur Général
Laurent LEGENDART



Annexe 1 : Dossier de candidature

1- L'association agréée proposant le candidat

a. Dénomination de l'association

.....

b. Adresse

.....

c. Coordonnées

Tél :

Mail :

d. Identité du représentant légal

.....

e. Coordonnées du représentant légal

Tél :

Mail :

f. La candidature ci-dessous est-elle présentée en concertation avec la personne proposée ?

.....

2- Le candidat proposé

a. Nom et prénom du candidat

.....

b. Code postal d'habitation

.....

c. Coordonnées du candidat

Tél :

Mail :

d. Parcours associatif

.....

e. Expérience et/ou connaissances du candidat en lien avec la protection des droits et intérêts des usagers du système de santé

.....

f. Le candidat a-t-il déjà exercé un mandat de représentant des usagers ?

.....

g. Motivations du candidat à siéger en tant que représentant des usagers en commission des usagers

.....

h. Le candidat est-il actuellement membre d'un conseil de surveillance ou de l'instance habilitée à cet effet dans un établissement de santé privé ?

.....

i. Choix du ou des établissements (sélectionner autant de choix que possible par ordre de préférence)

.....

Je soussigné.e Mme/M.en ma qualité de atteste que la candidature ci-dessus est présentée en concertation avec la personne proposée.

Date :

Signature du représentant légal :

Annexe 2 : Critères de sélection des candidats

Les critères relatifs au candidat :

- L'expérience et/ou les connaissances du candidat en lien avec la protection des droits et intérêts des usagers du système de santé
- Ses motivations à siéger en tant que représentant des usagers en CDU
- La distance domicile/établissement

Les autres critères :

- La parité femme/homme au sein des CDU
- La représentativité associative au sein des CDU

Annexe 3 : Liste des sièges de représentants des usagers à pourvoir

Etablissement	Statut de l'établissement	Ville	Nombre de sièges de RU titulaires à pourvoir à compter de décembre 2025	Nombre de sièges de RU suppléants à pourvoir à compter de décembre 2025
Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe	Public	LES ABYMES	2	2
Polyclinique de la Guadeloupe	Privé lucratif	LES ABYMES	1	2
AUDRA	Privé non lucratif	LES ABYMES	2	2
Centre Hospitalier Gériatrique Jacques SALIN	Public	LES ABYMES	2	2
Clinique L'Espérance	Privé lucratif	LES ABYMES	1	2
Clinique de Choisy	Privé lucratif	LE GOSIER	2	2
Clinique le Domaine de Choisy	Privé lucratif	LE GOSIER	2	2
Clinique Les Nouvelles Eaux Marines	Privé lucratif	LE MOULE	1	2
Clinique Les Eaux Claires	Privé lucratif	BAIE-MAHAULT	2	2
HAD Nord Basse-Terre	Privé lucratif	BAIE-MAHAULT	2	2
Clinique Esthétis	Privé lucratif	BAIE-MAHAULT	0	0
Centre Hospitalier Louis Daniel BEAUPERTHUY	Public	POINTE-NOIRE	2	0
Centre Hospitalier Maurice SELBONNE	Public	BOUILLANTE	2	0
Centre Kalana	Privé lucratif	BOUILLANTE	2	0
Centre Hospitalier de Capesterre-Belle-Eau	Public	CAPESTERRE-BELLE-EAU	2	2
Clinique La Violette	Privé lucratif	TROIS-RIVIERES	2	2
Centre Maniokani	Privé lucratif	GOURBEYRE	2	2
Centre Hospitalier de la Basse-Terre	Public	BASSE-TERRE	2	2
Centre Médico-Social	Privé lucratif	BASSE-TERRE	2	2
Etablissement Public de Santé Mentale de la Guadeloupe	Public	SAINT-CLAUDE	2	2
Clinique Les Nouvelles Eaux Vives	Privé lucratif	SAINT-CLAUDE	2	2
Centre Hospitalier de Sainte-Marie	Public	GRAND-BOURG	2	2
Polyclinique Saint-Christophe	Privé lucratif	GRAND-BOURG	2	2
GCS HAD de Marie-Galante	Privé lucratif	GRAND-BOURG	2	2
Centre PEWEN	Privé lucratif	SAINT-MARTIN	2	1
Centre Hospitalier Louis Constant FLEMING	Public	SAINT-MARTIN	1	2
Centre Hospitalier Irénée DE BRUYN	Public	SAINT-BARTHELEMY	2	2